

RASSEMBLEMENT

jeudi 19 juin – 14h

Palais de justice de Nantes

en soutien au procès de deux personnes inculpées* suite

à la manifestation du 22 février

MUSIQUE – BANQUET - FOOT

LES PREMIERES ARRESTATIONS SUITE AU 22 FEVRIER

Suite à la manifestation de Nantes, les autorités ont réagit en annonçant la mise en place d'une équipe de 30 enquêteurs dont le rôle serait de faire payer « *les graves exactions du 22 février* ». Une première vague d'arrestations a donc eu lieu fin mars : 9 personnes sont interpellées à leur domicile sur la base de photos. Or, certaines d'entre d'elles n'étaient même pas présentes à la manifestation. Suite à ce coup de filet, une personne est condamnée à un an de prison ferme à Carquefou.

DEUX NOUVELLES ARRESTATIONS

Le 14 mai une nouvelle personne est arrêtée à Paris. Suite à un contrôle de police en pleine rue, elle est interpellée et transférée à Nantes. Elle ne déclare rien lors de sa garde-à-vue et refuse la comparution immédiate. Aucun de ses proches n'étant mis au courant, elle se retrouve sans aucune garantie de représentation face au juge. La conséquence est immédiate : un séjour à la prison de Carquefou jusqu'à son procès, le 27 juin, à Nantes. Les chefs d'inculpation retenus sont dégradations et violence contre agent.

Mardi 27 mai, une autre personne est interpellée en pleine rue par des policiers en civil. A nouveau, elle est transférée à Nantes au motif de sa participation à la manifestation du 22 février. Elle aussi refuse la comparution immédiate. En attendant la date de son procès, le 19 juin, elle est soumise à un contrôle judiciaire qui lui interdit toute circulation en Loire-Atlantique. A nouveau rien est déclaré en garde-à-vue. Pourtant, les chefs d'inculpations retenus sont dégradations avec circonstances aggravantes, participation à un attroupement armé, refus d'ADN et refus de signalétique.

La méthode est simple : fichage politique, reconnaissance arbitraire d'individus masqués, inscription au fichier des personnes recherchées (FPR), interpellation. Les « enquêtes » continuent.

POURQUOI NOUS SERONS PRESENTS LE 19 JUIN DEVANT LE TRIBUNAL

Le 22 février est un événement qui appartient aux 50 000 personnes présentes ce jour-là. Nous y avons pris part de diverses manières à la façon dont la lutte contre l'aéroport est menée depuis les premières expulsions. Rester des heures et des heures dans les rues de Nantes, ce jour-là, suffit à nous rendre solidaires. Nous nous sommes battus à Nantes comme nous nous sommes battus à la ZAD. Et aux lendemains du 22 février, la sensation que le projet de l'aéroport s'éloigne a encore grandit. C'est pourquoi, le soutien des personnes inculpées doit être, le 19 et le 27 juin, l'expression du mouvement dans son ensemble. Revenir à Nantes pour les soutenir ne signifie rien d'autre que notre attachement à cette lutte et à son acharnement pour la victoire.

*La deuxième personne qui passe en procès le 19 juin a été arrêtée le jour même de la manifestation.